Août 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 5 août 2026, le Conseil municipal :

- A approuvé le crédit d'engagement pour le projet de réfection de la Rue de la Cime de l'Est, réparti sur les années 2026 et 2027.
- A adjugé les honoraires d'ingénierie pour l'assistance pollution dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement du Collège / démolition du Campus du Scex – dépollution du sol.
- A adjugé les travaux du terrain de football synthétique dans le cadre de la zone sportive "Sous-le-Scex".
- A adjugé les travaux de mandataire pour la gestion de la démolition de l'arsenal de la Gare dans le cadre de la construction HEP – démolition de l'arsenal militaire.
- A autorisé Mme Ghislaine Charlet à exploiter l'enseigne "Breakwood" dès le 1er septembre 2026, sous réserve de la transmission du rapport de conformité des locaux concernant les prescriptions de sécurité incendie.
- A pris acte du recours contre le retrait de l'autorisation d'exploiter de l'Adriano et Bar approuvé la détermination communale transmise le 3 août 2026.
- A accordé une concession d'une durée de trois ans à la société Borgeat SA pour le branchement d'eau potable.
- A adjugé les travaux d'entretien 2026 des routes communales à l'entreprise Charles Gasser SA.
- A, dans le cadre de l'entretien des routes communales 2026 pour la création de places de parking pour le secteur de Mex, adjugé les travaux suivants :
    - L'agrandissement et la réfection de l'enrobé à l'entrée du parking du cimetière de Mex;
    - La création d'une place de stationnement pour quads sur la parcelle n° 7933;
    - La délimitation du parking à quads projeté sur la parcelle n° 7933, en limite de la parcelle voisine n° 7460, au moyen de billons en sapin.
- A, dans le cadre de la réfection de la Rue de la Cime de l'Est:
    - Adjugé les travaux d'éclairage public;
    - Adjugé les travaux de géomètre, comprenant les relevés et l'implantation;
    - Adjugé l'offre complémentaire relative aux honoraires pour le suivi des travaux.
- A adjugé les travaux de réalisation d'un trottoir le long de la RC 104, pour la part communale.
- A préavisé favorablement la mise en place de vélos partagés en gare de Saint-Maurice par le service cantonal de la mobilité.
- A fixé le barème des mesures applicables en cas de non-respect des dispositions relatives à l'occupation du domaine public pour les terrasses des établissements publics.
- A préavisé favorablement la mise à disposition de trois places de stationnement à Mex, durant une période de trois semaines, pour l'organisation de l'exposition du Parc naturel régional de la Vallée du Trient.
- A approuvé l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 3'000.- au Chœur-Mixte de Saint-Maurice.

- A, dans le cadre du Marché monastique :
    - Autorisé la tenue de la manifestation; Autorisé la fermeture de l'Avenue des Terreaux du 17 au 24 septembre 2026.
- A, dans le cadre de la procession de la saint Maurice:
    - Autorisé la manifestation
    - Préavisé positivement la fermeture de l'Avenue d'Agaune et de la Rue St-François pour la procession entre 10h00 et 13h00.
- A, dans le cadre de la manifestation “Social run, relax and dance”:
    - Autorisé la manifestation
    - Accepté la mise à disposition, à bien plaire, des installations sanitaires et de l'alimentation électrique nécessaires à la manifestation.
- A, dans le cadre de la manifestation “DeepKick Challenge”, autorisé la mise à disposition, à bien plaire, de la piscine municipale.

Lors de la séance du 19 août 2026, le Conseil municipal :

- A, dans le cadre de la révision du PAZ et RCCZ, pour l’inventaire du patrimoine, approuvé de manière complémentaire le classement des sept fiches concernant des objets caractéristiques du site et à protéger d’importance communale dans l’inventaire du patrimoine bâti;
- A, dans le cadre de la manifestation “Joti-Jota 2026 – rassemblement international de scouts”:
    - Autorisé la tenue de la manifestation
    - Autorisé l’utilisation des abris PC et de la scène du Centre sportif scolaire pour l’hébergement des participants.